

La Réunion publique sur le Référendum Provenant de la Pétition

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que nous vivons, travaillons, nous réunissons et nous déplaçons sur les territoires traditionnels des peuples autochtones qui ont pris soin de cette terre, aujourd'hui appelée Canada, depuis des temps immémoriaux. Ces terres sont soit soumises à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations en vertu de traités modernes, soit des territoires non cédés et non abandonnés, soit des territoires traditionnels dont les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont été déplacés.

Nous reconnaissons que nous sommes tous des peuples signataires de traités et nous nous engageons de réparer les injustices dont ont bénéficié les colons de cette terre.

Déclaration sur l'égalité

La solidarité syndicale repose sur le principe que tous les membres du syndicat sont égaux. Le respect mutuel, la coopération et la compréhension sont nos objectifs. Nous favorisons un environnement ouvert et inclusif et encourageons un comportement respectueux qui affirme la dignité de tous les individus.

Nous ne tolérons ni n'acceptons aucun comportement qui sape la dignité ou l'estime de soi d'un individu ou qui crée un environnement intimidant, hostile ou offensant.

Les propos ou les comportements discriminatoires fondés sur sexe, l'identité de sexe, l'orientation sexuelle, la race, le handicap, l'âge, la classe sociale, la langue, la religion, l'origine ethnique, l'appartenance à un groupe, la région ou la catégorie professionnelle, ou le statut familial nous blessent et nous divisent.

La discrimination peut prendre la forme de harcèlement, défini comme l'utilisation d'un pouvoir réel ou perçu pour abuser, dévaloriser ou humilier.

La discrimination et le harcèlement affaiblissent notre solidarité et réduisent notre capacité à travailler ensemble sur des préoccupations communes, telles que des cachets décents, des conditions de travail sécuritaires et la justice pour tous.

La Constitution, les Règlements Administratifs, les pratiques et les ententes collectives de l'ACTRA reflètent notre engagement envers l'équité et le respect. Les plaintes de harcèlement et de discrimination sont prises au sérieux par l'ACTRA et doivent être adressées au Président ou à son représentant désigné. Toutes les plaintes feront l'objet d'une enquête et celles qui seront jugées fondées donneront lieu à des mesures de la part du syndicat.

Les activités de l'ACTRA doivent se dérouler dans un environnement exempt de harcèlement, où la dignité et l'équité de nos membres sont respectées.

LES FAITS

- Un petit groupe de membres a déposé une pétition visant à modifier la Constitution de l'ACTRA.
- Cette pétition a été transmise à l'ACTRA par l'intermédiaire d'un cabinet juridique.
- La pétition demande la modification de l'Article 6 de la Constitution de l'ACTRA.
- Après plusieurs demandes de rencontre avec les pétitionnaires afin de résoudre la pétition, ils ont refusé.

CONTEXTE

- En raison du refus des pétitionnaires de rencontrer l'ACTRA afin de résoudre la pétition, nous sommes obligés de tenir un référendum.
- Le vote référendaire sera ouvert le 29 mai à 19 h 30 HE et se terminera le 20 juin 2025 à 12 h (midi) HE.
- Le Conseil National de l'ACTRA n'endosse pas les modifications proposées et recommande aux membres de voter **NON**.

MODIFICATION PROPOSÉE TELLE QUE PRÉSENTÉE PAR LES PÉTITIONNAIRES :

« Modification proposée à la Constitution de l'ACTRA

Ajouter une nouvelle section à l'Article 6 – l'Autorité du Conseil National de l'ACTRA et apporter les ajouts correspondants à l'Article 5 – Bureaux et centres Administratifs, et qui entrera en vigueur immédiatement :

NOUVELLE section 606 – Rapports financiers trimestriels à l'intention des membres

- a) ACTRA National devra préparer et fournir à tous les membres en règle des états financiers non vérifiés sur une base trimestrielle, comprenant, sans s'y limiter :

un état détaillé des revenus et des dépenses,

un bilan,

un état des comptes recevables et des comptes payables, et

un sommaire des principales activités financières ou des changements dans la situation financière.

Ces états financiers trimestriels non vérifiés devront être distribués au plus tard trente (30) jours après la fin de chaque trimestre et devront être mis à disposition par des

moyens numériques sécurisés (tels qu'un portail réservé aux membres ou une distribution officielle par courriel) et sur papier à la demande des membres.

b) Chaque Bureau Local de l'ACTRA et de l'UBCP/ACTRA devra également préparer et fournir des états financiers trimestriels non vérifiés à ses membres en règle, selon les mêmes normes et délais que l'ACTRA National.

c) Rien dans le présent Article ne devra modifier, supprimer ou remplacer l'exigence de présenter des états financiers vérifiés annuels, que ce soit au niveau national ou au niveau des bureaux. La disposition des états financiers trimestriels non vérifiés est un ajout qui ne remplace pas les obligations de rapport annuel vérifié actuellement exigées en vertu de la Constitution ou des Règlements Administratifs. »

La question référendaire sera la suivante : Votez-vous OUI ou NON aux modifications proposées à l'Article 6 de la Constitution de l'ACTRA ?

Le Conseil National de l'ACTRA recommande aux membres de voter **NON**.

Les modifications proposées entraînent des conséquences négatives imprévues.

LE TRAVAIL DE L'ACTRA NATIONALE SERA COMPROMIS

- Le Lobbying auprès du Gouvernement
- Les Tarifs
- Le Lockout
- L'Inflation
- Les Alliances Mondiales
- L'Intelligence Artificielle
- Les Possibilités d'emploi

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES VOUS COÛTERONT CHER

- Les modifications proposées détourneraient notre temps et notre énergie de nos priorités pour les consacrer à de nouveaux processus lourds, ce qui entraînera

Moins de Soutien aux Membres, Moins de Temps pour la Défendre les membres, la Réduction des Services et les Ralentissements, l'Affaiblissement des Contrats et des Protections des Artistes-Interprètes

- Ni l'ACTRA National ni les bureaux n'ont les revenus pour faire face aux modifications proposées.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES VOUS COÛTERONT

- PUISQUE L'ACTRA National s'occupe de la comptabilité et prépare les états financiers pour l'ACTRA Alberta, l'ACTRA Saskatchewan, l'ACTRA Maritimes, l'ACTRA Manitoba, l'ACTRA Ottawa, l'ACTRA T.-N.-L. et l'ACTRA Montréal, les modifications proposées augmenteront considérablement la charge de travail.
- Afin de faire face aux modifications proposées, l'ACTRA National devra embaucher au moins deux employés supplémentaires.
- De plus :
- L'ACTRA devra apporter des modifications inutiles et coûteuses à son Système de Rapports Financiers.
- L'ACTRA Toronto et l'UBCP/ACTRA devront engager des coûts supplémentaires pour fournir des rapports financiers améliorés.
- Les coûts supplémentaires sont estimés à un minimum de 250 000 \$ à 300 000 \$ par an, et ce, de façon continue.

VOS DIRIGEANTS ÉLUS

- Conseil Local du Bureau
- Conseil National
- Dirigeants Nationaux
- Exécutif National

Les modifications proposées sont inutiles, car la transparence financière est notre pratique.

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE EST NOTRE PRATIQUE

- Les états financiers vérifiés sont disponibles sur le site de l'ACTRA depuis 2010.
- Un état vérifié est un état financier qui a été examiné et vérifié par un vérificateur qualifié, tel qu'un comptable professionnel agréé (CPA). Cette vérification assure l'exactitude et la fiabilité des informations financières présentées, donnant ainsi aux parties prenantes l'assurance que la situation financière de l'entreprise est fidèlement représentée.
- Les principaux aspects d'un état vérifié sont les suivants :
 - Examen indépendant
 - Vérification de l'exactitude
 - Opinion d'audit
 - Assurance accrue
- D'autre part, les états non vérifiés sont des documents internes préparés par le personnel qui reflètent la situation de l'entreprise à un moment donné. Comme les

états non vérifiés ne sont pas vérifiés par un tiers indépendant, il n'est pas d'usage de les publier.

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES SONT FACILEMENT ACCESSIBLES

RENDEZ-VOUS SUR ACTRA.CA

CLIQUEZ SUR « NOTRE SYNDICAT », PUIS SUR « INFORMATIONS FINANCIÈRES »

LES DIRIGEANTS ÉLUS SONT RESPONSABLES DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- L'Exécutif National agit à titre de Comité des Finances.
- La structure de l'Exécutif National est la suivante :
 - Président
 - Président Sortant
 - 2 Conseillers Nationaux de l'ACTRA Toronto
 - 2 Conseillers Nationaux de l'UBCP/ACTRA
 - 1 Conseiller National de chacun des Bureau de l'ACTRA en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, à Ottawa, à Montréal, dans les Maritimes et à Terre-Neuve-et-Labrador
- Élu au sein du Conseil National, votre Trésorier National, en collaboration avec le personnel, est responsable de :
 - Approuver tous les paiements effectués par l'ACTRA National
 - Examiner les états financiers mensuels avec les rapports sur les écarts

PROCESSUS D'APPROBATION DU BUDGET

Le budget Provisoire est examiné par les dirigeants

Le budget Provisoire est examiné par l'Exécutif National

Le budget Provisoire est examiné et approuvé par le Conseil National lors de la réunion d'hiver

Le budget Final est examiné par les Dirigeants

Le budget Final est examiné par l'Exécutif national

Le budget Final est examiné et approuvé par le Conseil National lors de la réunion d'été

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS PROCESSUS

Les états financiers vérifiés sont examinés par le Comité de Vérification, qui se compose des Dirigeants et des cadres supérieurs.

Les états financiers vérifiés sont présentés au Conseil National pour l'examen et l'approbation.

Nous sommes fiers de notre transparence et de nos rapports qui vont au-delà de nos obligations financières.

NOTRE FORCE EST EN DANGER

- Les modifications proposées entraîneront la divulgation publique des informations financières privées, ce qui nous nuira.
- Il sera alors plus difficile de négocier des contrats et des protections solides.
- Les producteurs nous surveillent. Ils nous écoutent. Et ils l'utilisent contre nous.

LA SOLIDARITÉ EST NOTRE FORCE

- Depuis plus de 80 ans, l'ACTRA a traversé de nombreuses périodes de bouleversements, et notre force vient de notre solidarité. Les modifications proposées risquent de détourner notre attention et de compromettre notre force.
- Restons concentrés sur nos priorités :
 - Répondre aux besoins de nos membres
 - Lutter pour des contrats équitables et des protections plus solides
 - Bâtir un avenir meilleur pour tous les artistes-interprètes

DEMANDE DE MEMBRE À MEMBRE

- Les modifications proposées ne sont pas dans l'intérêt de l'ACTRA ni de ses membres.

Nous vous demandons de :

- Donner la priorité aux besoins et aux services aux membres
- Rester concentrés sur les possibilités d'emploi et les protections
- Éviter des coûts supplémentaires inutiles
- Préserver notre unité et notre solidarité

VOTER NON au référendum

DISCUSSION

- Nous savons que les membres ont des questions, et nous sommes là pour y répondre.